



## **Rapid Nutrition Finalise l'Accord d'Obligations Convertibles avec un Règlement en Espèces et en Actions**

**Londres, Royaume-Uni 27 décembre 2024** – [Rapid Nutrition PLC](#) (Euronext : [ALRPD](#)), informe qu'elle a émis la tranche finale de 3,699,146 actions à Atlas Special Opportunities, LLC (ASO) en relation avec les coûts et dépenses finaux associés à la clôture de l'accord d'obligations convertibles, comme annoncé le 6 novembre 2024.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : [www.rnplc.com/news](http://www.rnplc.com/news).

### **À propos de Rapid Nutrition**

Rapid Nutrition est une entreprise innovante de HealthTech dédiée à l'amélioration de la santé mondiale. Nous développons des solutions de nutrition personnalisées et basées sur des preuves grâce à des technologies avancées, à l'IA et à la recherche scientifique. Notre objectif est d'optimiser la nutrition, d'améliorer le bien-être et de promouvoir des modes de vie durables et plus sains à l'échelle mondiale.

### **Contact Relations Investisseurs :**

[ir@rnplc.com](mailto:ir@rnplc.com)

Le présent communiqué de presse contient des éléments prospectifs formulés conformément aux dispositions de la règle d'exonération de la Private Securities Litigation Reform Act de 1995 ou autrement, qui comportent des risques, des incertitudes et des hypothèses pouvant faire en sorte que les résultats et l'expérience réels de Rapid Nutrition PLC diffèrent considérablement des résultats et des attentes exprimés dans ces éléments prospectifs. Dans certains cas, Rapid Nutrition PLC a désigné les éléments prospectifs en utilisant des mots comme « anticipe », « croit », « espère », « estime », « regarde », « s'attend », « planifie », « a l'intention », « objectif », « potentiel », « peut », « suggère » ainsi que d'autres expressions semblables. Rapid Nutrition PLC ne s'engage pas à publier toute modification de ces expressions à visée prospective susceptible d'être faite pour refléter des événements ou des circonstances après la date du présent communiqué de presse ou pour refléter la survenue d'événements imprévus, sauf si la loi ou la réglementation applicable l'exige.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente, ou une incitation à l'achat de titres. Ce communiqué ne constitue pas un catalogue d'offre au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 relatif au catalogue à publier en cas de vente au public de titres ou d'admission de titres ouverts à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant la directive 2003/71 ou un catalogue de cotation au sens des règles de cotation de la Bourse Euronext ou des marchés de gré à gré. Le communiqué de presse est conforme à l'International Reporting Standard : La règle 12g3-2(b) de la loi sur les titres ("Rule 12g3-2(b)") permet aux sociétés non américaines dont les titres sont principalement cotés sur une bourse étrangère qualifiée de mettre à la disposition des investisseurs américains, en anglais, les mêmes informations que celles qui sont mises à la disposition du public dans leur pays d'origine, à titre d'alternative à la règle 12g3-2(b) de la loi sur les valeurs mobilières de la SEC.

**Translation Disclaimer :** Translations of any materials into languages other than English are intended solely as a convenience to the non-English-reading public and are not legally binding and have no legal effect for compliance or enforcement purposes. We have attempted to provide an accurate translation of the original material in English, but due to the nuances in translating to a foreign language, slight differences may exist. The official text is the English version of the company website [www.rnplc.com](http://www.rnplc.com). If any questions arise concerning the accuracy of the information presented by the translated version of this communication, please refer to the English version of the website, which is the official version.